
RAPPORT MORAL DU PRESIDENT CARLOS TERRAZ

AG d'ERPA - 7 FEVRIER 2019 à NAMUR

Mesdames, Messieurs,

L'aviculture rurale répond parfaitement aux attentes de la société européenne.

Bien-être des volailles, préservation de l'environnement, biodiversité, qualité et sécurité sanitaire, dynamisation des zones rurales, production biologique... sont les exigences des citoyens et consommateurs européens, et sont aussi complètement ce qui identifie les volailles rurales.

En plus de répondre parfaitement aux attentes des citoyens et consommateurs européens, l'aviculture rurale est une **vraie richesse pour les territoires ruraux** :

- On trouve les volailles rurales souvent dans des **exploitations familiales** ; elles offrent une diversification et un revenu supplémentaire et contribuent de manière décisive à la **viabilité économique** de l'ensemble de l'exploitation.
- Elles sont quasiment toujours orientées vers une **différenciation en qualité**, avec souvent des signes officiels de qualité. Cela favorise une **valeur ajoutée** au produit ainsi qu'une **rémunération correcte** de l'ensemble de la chaîne de production, y compris du producteur. La nature non intensive et la petite taille de l'aviculture rurale permettent un modèle économique caractérisé par des volumes de production réduits et des marges unitaires intéressantes.
- L'aviculture rurale permet de **dynamiser les territoires ruraux de façon durable**, en y pérennisant des emplois directs et indirects. Elle propose en effet aux petits agriculteurs et aux jeunes de s'installer avec de plus **faibles investissements** que les grandes productions, tout en respectant les ressources naturelles. Les volailles rurales, en particulier en production biologique, ont un faible impact sur la contamination de l'eau et des sols locaux. La dispersion dans de petites exploitations et la faible densité entraîne une correcte distribution des déchets pour une utilisation comme intrants pour l'agriculture locale.
- Les volailles rurales représentent des **productions très variées**, avec une multitude de volailles et de souches, ainsi que des **aviculteurs et des circuits de distribution très divers**. Des productions professionnelles avec des parcours herbeux, bien aménagés d'arbres et d'arbustes, comme des élevages familiaux pour l'autoconsommation, elles répondent à la pluralité des modes de vie et de production. Elles enrichissent également la biodiversité, la ruralité et l'offre pour les consommateurs.
- L'orientation vers la qualité est déterminante dans nos productions qui sont, dans un grand nombre de cas, soumises à des **contrôles ou certifications externes**. Les petits éleveurs de volailles sont très ouverts au contrôle transparent de leurs méthodes de production, soit par des contrôles externes, soit directement par des consommateurs qui connaissent personnellement les exploitations. Les coûts de ces contrôles sont élevés, mais c'est important pour donner confiance aux consommateurs.

Ainsi, les volailles rurales favorisent l'emploi dans les zones rurales et souvent défavorisées, l'emploi des jeunes et des femmes, la viabilité des exploitations familiales, la bioéconomie, la durabilité, la biodiversité, la préservation de l'environnement, les paysages vivants, le dynamisme des zones rurales en général, ancrant l'homme au sol, s'enracinant, préservant les coutumes et les traditions, la culture locale, pour fournir une nourriture non banalisée, de haute qualité organoleptique et riche en valeurs.

Comme Miguel Delibes (écrivain espagnol) a dit, "des hommes, comme les arbres, qui se développent où ils ont été plantés...".

Pour revenir au sujet de la table ronde : encore merci à tous les intervenants, les échanges et explications de chacun ont été très intéressants.

ERPA se félicite que la nouvelle PAC soit résolument orientée pour répondre aux demandes des citoyens européens. Nous constatons qu'à ce jour l'aviculture rurale était très souvent exclue des dispositifs d'aides, et espérons qu'elle pourra être mieux valorisée dans la prochaine PAC.

Ensuite, nous sommes profondément troublés par la grande marge laissée à chaque État membre pour la définition des plans stratégiques, car elle peut générer de grandes distorsions et un développement inharmonieux dans toute l'Europe, générant des concurrences déloyales intracommunautaires. Il faut agir pour corriger cela.

En outre, sans aller dans l'extrémisme ni vouloir dénigrer les productions standard, nous considérons que la nouvelle PAC doit absolument favoriser les actions en faveur du bien-être animal qui vont au-delà de la réglementation générale. Il ne faut pas se limiter à établir des sanctions pour violation du bien-être animal, mais aller au-delà et octroyer des bonus pour un réel meilleur bien-être animal, en particulier pour les productions en plein air.

En complément, nous considérons que les plans stratégiques nationaux d'application de la future PAC devraient obligatoirement contenir :

- Des aides spécifiques pour les petites exploitations familiales, en fonction du nombre d'animaux produits, de la même manière que dans le PAC actuelle il existe une aide pour les premiers hectares de cultures.
- Des aides spécifiques pour l'établissement des jeunes agriculteurs en volailles rurales, car ils contribuent à maintenir des emplois et une dynamique dans les territoires ruraux et évitent ainsi l'exode rural.
- Des aides spécifiques aux investissements pour les productions extensives en plein air (aménagement des parcours, conversion en Agriculture Bio).
- Des aides spécifiques pour la réalisation de certains contrôles chez les petits producteurs, par exemple pour les contrôles des signes de qualité, ou les contrôles officiels dans les petits abattoirs.

Car tout cela aidera à favoriser très concrètement la dynamisation des territoires ruraux et le développement des productions alternatives.

Nous remercions les représentants de la Commission européenne, du Parlement européen, des Etats-membres, et du syndicalisme agricole, présents aujourd'hui, de prendre bonne note de ces demandes et de les soutenir dans la suite du processus de définition et de mise en application de la future PAC. Nous comptons vraiment sur vous !

Nous avons beaucoup parlé de la PAC aujourd'hui, mais n'oublions pas la grande importance d'autres réglementations européennes pour nos productions avicoles rurales ; j'en citerai deux en particulier :

- Les **normes de commercialisation européennes** pour les œufs et les volailles. Sans ces textes qui définissent des références de modes d'élevage en volailles et en œufs, nos productions alternatives ne pourraient pas émerger auprès des consommateurs, car elles seraient noyées au milieu de riches idées marketing bien confusantes...
Comme expliqué tout à l'heure, une étude sur l'utilité de ces normes doit être réalisée en 2019 pour la Commission européenne. Nous serons vigilants et forces de propositions pour que ces normes soient bien maintenues concernant l'étiquetage du mode d'élevage.
- Autre réglementation européenne importante : la **future réglementation sur l'agriculture biologique**. Il est sincèrement très regrettable que le projet d'acte d'exécution en cours de discussion apporte beaucoup de surcoûts et de problèmes techniques aux filières avicoles biologiques, sans qu'on puisse en attendre une réelle valorisation auprès des consommateurs. Malgré ce qui avait été annoncé par Dacian Ciolos lors de sa proposition en 2014, nous sommes désormais sûrs que cette nouvelle réglementation sera un frein au développement de nos productions avicoles biologiques. Nous espérons que la Commission européenne et les Etats-membres auront pleinement conscience de ces éléments avant de finaliser l'acte d'exécution qui s'appliquera en 2021.

Pour finir sur une note plus positive, je voudrais tous vous remercier une fois de plus pour votre présence et votre participation, les entreprises qui nous ont soutenus grâce à leur sponsoring, toutes les personnes qui travaillent en général pour le développement de notre activité avicole et pour ERPA en particulier, pour leur dévouement et leur détermination.

Et particulièrement en cette occasion, je remercie tous ceux qui ont participé directement à l'organisation de cette AG : nos amis belges Yolien Targé et Catherine Colot, ainsi qu'Eric Cachan, Marie Guyot, Juliette Protino, Catherine Diemer, et Mélanie Lamaison et Charlotte Musquar du Cabinet ALIENOR.